



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 février 2023

L'ARS Île-de-France et l'URPS-Médecins Île-de-France signent leur nouveau protocole d'accord

Amélie Verdier, Directrice générale de l'ARS Île-de-France, et le Dr Valérie Briole, Présidente de l'URPS-Médecins Île-de-France, ont signé ce mercredi 22 février 2023 un nouveau protocole d'accord pour la période 2023/2027. Au vu des acquis issus du protocole précédent* (permanences locales d'aide à l'installation, aides à l'investissement, ...), l'ARS et l'URPS ont souhaité s'engager à nouveau dans un partenariat de 5 années pour poursuivre et renforcer les actions menées afin de répondre aux besoins de santé des Franciliens et pour soutenir l'exercice professionnel en Île-de-France.

L'ARS Île-de-France et l'URPS-Médecins Île-de-France ont souhaité renouveler ce partenariat pour cinq années supplémentaires, avec le maintien des quatre axes de travail déjà existants dans le précédent protocole (aide à l'installation, accès aux soins, soutien à l'exercice coordonné, santé publique et prévention) et, au sein de ces axes, huit actions au total à déployer, dont quatre nouvelles.

L'aide à l'installation sera renforcée avec des actions d'« aller-vers » visant les médecins récemment diplômés en Île-de-France. L'objectif est que les équipes de l'ARS et de l'URPS aillent au contact des jeunes médecins pour les sensibiliser aux besoins des territoires franciliens, promouvoir les aides à l'installation mises en place par l'ensemble des pouvoirs publics, qualifier leurs aspirations et les faire correspondre avec le besoin des territoires et les projets de structures médicales nouvelles ou déjà existantes. Un accompagnement à la gestion entrepreneuriale pour les nouveaux installés signataires d'un Contrat de Début d'Exercice et le développement de la maîtrise de stage en ambulatoire font également partie des actions nouvelles intégrées à ce protocole.

Ce nouveau protocole maintient l'accompagnement des professionnels de santé et des élus locaux au travers du diagnostic partagé de leur territoire afin de définir un aménagement concerté de l'offre de soins. Il **permettra également de renforcer le développement des coopérations avec les autres professionnels de santé** notamment pour favoriser et accompagner la collaboration entre médecins et infirmiers en libéral, ou envisager le développement de protocoles de coopération.

Le soutien à l'exercice coordonné, levier majeur en termes d'accès et de continuité des soins, d'organisation de l'offre de soins ambulatoires et de coordination avec les établissements de santé franciliens, sera également maintenu et renforcé avec une augmentation du montant de l'enveloppe d'aide à l'investissement immobilier fixée à 55 M€ pour les 5 prochaines années. L'objectif est d'adapter l'aide et les moyens en fonction de la taille des projets et des territoires concernés.

Enfin, le dernier axe majeur de ce protocole concerne la santé publique et la prévention. L'ARS et l'URPS-Médecins ont souhaité clore les actions menées dans le précédent protocole sur l'accompagnement thérapeutique de proximité du patient au 1^{er} semestre 2023, par un volet communication, et envisager sur les prochaines années un projet de prévention prenant appui sur les Consultations de prévention aux âges clés de la vie (20-25 ans, 40-45 ans et 60-65 ans) dans une logique de parcours de proximité pour le patient.

Cette signature intervient dans une période où le territoire francilien doit faire face aux fortes difficultés rencontrées par les acteurs de l'offre de soins pour répondre à la demande et aux besoins de la population. C'est collectivement, avec l'ensemble des acteurs du territoire, que les solutions sont mises en place en pérennisant les actions qui ont fonctionné, en améliorant les dispositifs qui le nécessitent et en mettant en place des solutions innovantes. L'ARS Île-de-France et l'URPS-Médecins Île-de-France s'engagent ensemble, à travers ce protocole, pour continuer à trouver des solutions pour accompagner les médecins libéraux au quotidien et de manière pérenne.

Pour aller plus loin :

- Retrouver l'intégralité du protocole ARS-URPS 2023/2027 [ici](#).
- *Retrouver le bilan des actions du protocole ARS-URPS 2017/2022 [ici](#)
- Retrouver la cartographie de l'ensemble des projets soutenus par l'Agence dans le cadre de l'aide à l'investissement du protocole ARS-URPS 2017-2022 [ici](#).

CONTACTS PRESSE :

URPS-Médecins Île-de-France

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84

ARS Île-de-France

ars-idf-service-presse@ars.sante.fr